

RUES

JONQUIERE, Rue de la

Divers

*Archives Municipales
de Montréal*

Si vous vous dépos-
sédez de ce document
veuillez en prévenir
sans retard
L'ARCHIVISTE

If you give away this
document, please ad-
vise, without delay,
the
ARCHIVIST

VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTRÉAL

1951 JUN 20 AM 10:00

SERVICE D'URBANISME
CABINET DU DIRECTEUR

CITY PLANNING DEPARTMENT
OFFICE OF THE DIRECTOR

HÔTEL DE VILLE. 19 juin 1951.
CITY HALL.

A. H.
Gilles Hocquart

Monsieur Louis Lapointe,
Directeur des Services municipaux,
Ville de Montréal.

Dénomination de douze voies ou prolongements de voies du quartier Mont-Royal, et changement d'appellation de l'avenue Saint-Anselme.

Monsieur le Directeur,

Nous avons soumis à la Commission d'Urbanisme un dossier relatif au changement d'appellation de l'avenue Saint-Anselme ainsi qu'à la dénomination de huit nouvelles voies et de quatre prolongements de voies existantes situés dans le territoire compris entre le boulevard Décarie, la limite de la ville de Mont-Royal et la rue de Namur, dans le quartier Mont-Royal. Ces différentes voies sont montrées en rouge sur l'extrait ci-joint du plan du quartier coté A.

La première des huit voies nouvelles, coloriée en rouge sur le plan coté B annexé au présent rapport, va du boulevard Décarie à la limite entre Montréal et Mont-Royal. Pour honorer Louis-Antoine de Bougainville (1729-1811), on a proposé de donner son nom à cette voie. Bougainville vint au Canada en 1756 en qualité de premier aide de camp de Montcalm; il se distingua par sa valeur dans plusieurs des batailles qui marquèrent la fin du Régime français et fut promu colonel. Il a laissé de son passage au Canada un précieux mémoire sur l'état de la Nouvelle-France. Il entra plus tard dans la marine et fit, de 1766 à 1769, un voyage de circumnavigation qu'il a raconté dans son célèbre Voyage autour du monde. Par la suite, il participa à la guerre d'Amérique, devint chef d'escadre et maréchal de camp. En 1790 il donna sa démission et ne s'occupa plus que de questions scientifiques. Membre de l'Institut de France et de la Société Royale de Londres, il fut nommé sénateur, puis comte par Napoléon 1er. Comme Bougainville a joué un rôle important au Canada, on a jugé convenable de donner son nom à la voie dont il s'agit.

La seconde voie, indiquée en jaune sur le plan B, continue dans Montréal l'avenue Powell, une voie de la ville de Mont-Royal, et la Commission estime convenable de donner ce nom à la voie en question. Malgré des recherches il a été jusqu'ici impossible de trouver l'origine de cette dénomination.

La troisième voie, montrée en brun sur le plan B, va du prolongement susdit de l'avenue Powell, vers le nord-ouest, jusqu'à la limite entre Montréal et Mont-Royal. Pour rappeler le souvenir de Gilles Hocquart (1694-1783),

- 2 -

on a proposé de donner son nom à cette voie. Venu au Canada en 1729, Hocquart y passa vingt ans comme intendant. D'une probité exemplaire, il contribua grandement, avec le gouverneur Beauharnois, à la prospérité générale que connut alors la colonie. Cet excellent fonctionnaire, l'un des meilleurs qu'ait connus la Nouvelle-France, mérite d'être honoré, et la Commission a été d'avis de donner son nom à la voie en question.

La quatrième voie, coloriée en orange sur le plan B, continue la présente rue Mayrand, vers le nord, jusqu'à la voie précédente, et la Commission estime nécessaire de lui donner la même dénomination.

La cinquième voie, indiquée en bleu outremer sur le plan B, continue la présente rue Gagnier, vers le nord, jusqu'au prolongement susdit de l'avenue Powell, et la Commission estime nécessaire de lui donner la même dénomination.

La sixième voie, montrée en violet sur le plan B, porte le nom d'avenue Saint-Anselme et s'étend de la rue de la Savane à la rue Arnoldi. Comme elle n'offre aucun des caractères d'une avenue, la Commission a été d'avis de lui donner plutôt la qualification de rue.

La septième voie, coloriée en vert pomme sur le plan B, continue la rue Ferrier, vers le nord-est, jusqu'à la présente avenue Saint-Anselme, et la Commission estime nécessaire de lui donner la même dénomination.

La huitième voie, indiquée en vert olive sur le plan B, continue la rue Paré, vers le nord-est, jusqu'à la présente avenue Saint-Anselme, et la Commission estime nécessaire de lui donner la même dénomination.

La neuvième voie, montrée en bleu pâle sur le plan B, continue dans Montréal l'avenue Kindersley, une voie de Mont-Royal, et la Commission estime convenable de donner ce nom à la voie dont il s'agit. Cette voie a été ainsi dénommée en l'honneur de Sir Robert Molesworth Kindersley, l'un des associés de la Banque Lazard, de Londres. Cette institution financière vint en aide à la Canadian Northern Montreal Land Company, qui a fait lotir la ville de Mont-Royal en 1914.

La dixième voie, coloriée en vert sur le plan B, s'étend parallèlement à la précédente, entre la présente avenue Saint-Anselme et une autre voie nouvelle, teintée en rose sur le même plan. Pour honorer John Buchan, premier baron Tweedsmuir (1875-1940), on a proposé de donner son nom à cette voie. Gouverneur général du Canada de 1935 à 1940, il s'intéressa vivement à notre pays et sut conquérir l'estime de toute la population. Aussi sa mort causa-t-elle d'unanimes regrets parmi les Canadiens. Buchan, qui jouissait comme écrivain d'une très grande réputation, a publié une soixantaine de romans et d'ouvrages d'histoire. En raison du rôle considérable qu'il a joué dans l'histoire canadienne, la Commission a été d'avis de donner le nom de Buchan à la voie en question.

La onzième voie, indiquée en rose sur le plan B, va de l'avenue Kindersley susdite, vers le sud-est, jusqu'à la voie précédente, à laquelle elle se joint par un demi-cercle. Pour rappeler le souvenir de John Ostell

(1813-1892), on a proposé de donner son nom à cette voie. Né à Londres, Ostell vint s'établir à Montréal en 1831. Arpenteur, ingénieur et architecte, il occupa, de 1840 à 1845, le poste d'inspecteur des chemins et des ponts de Montréal. Il pratiqua ensuite l'architecture et construisit en notre ville plusieurs édifices importants, entre autres l'ancienne Douane, la façade de l'église du Sault-au-Récollet, les églises Notre-Dame-de-Grâce et Sainte-Anne, les tours de Notre-Dame, la façade de l'église Saint-Jacques, le Grand Séminaire. Pour rappeler le rôle considérable qu'a tenu Ostell dans l'histoire architecturale de Montréal au milieu du siècle dernier, la Commission a été d'avis de donner le nom d'Ostell à la voie dont il s'agit.

La douzième voie, montrée en noir sur le plan B, réunit deux parties du demi-cercle que forme la voie précédente. Afin de faciliter la détermination de l'emplacement de cette courte voie, la Commission a été d'avis de lui donner le même nom, en changeant seulement son appellation.

La treizième voie, coloriée en héliotrope sur le plan B, va de la rue de la Savane, vers le sud, jusqu'à la rue Buchan susmentionnée. Pour rappeler le souvenir de Pierre Jacques de Taffanel, marquis de La Jonquière (1685-1752), on a proposé de donner à cette voie le nom de La Jonquière. Nommé gouverneur de la Nouvelle-France en 1747, La Jonquière ne put venir prendre son poste qu'en 1749; il mourut à Québec en 1752. Marin de carrière, il était chef d'escadre au moment de sa nomination. Très actif malgré son âge et ses nombreuses campagnes de mer, il travailla sans trêve à la mise en défense des frontières du pays et à la pacification des Nations sauvages. Sa mort fut vivement regrettée de la population, qui attendait beaucoup de son gouvernement. La Commission a jugé convenable de donner à la voie dont il s'agit le nom de ce courageux marin dont l'activité a été fort utile au pays.

Pour ces motifs, je vous prie de prendre les mesures requises en vue de donner aux voies ci-après décrites du quartier Mont-Royal:

- 1° le nom de rue Bougainville à la voie publique formée des lots nos 93-16 et 96-335 ainsi que d'une partie du lot no 96-222 du cadastre du village de la Côte-des-Neiges, et qui s'étend, sur une distance d'un peu plus de huit cents pieds, depuis le boulevard Décarie, vers le nord, jusqu'à la limite entre la cité de Montréal et la ville de Mont-Royal;
- 2° le nom d'avenue Powell au prolongement vers l'ouest de la voie publique du même nom de la ville de Mont-Royal qui est formé du lot no 93-189 dudit cadastre et qui s'étend, sur une distance d'un peu plus de onze cents pieds, depuis la limite nord jusqu'à la limite ouest entre Montréal et Mont-Royal;
- 3° le nom de rue Hocquart à la voie privée formée du lot no 93-193 dudit cadastre et qui s'étend, sur une distance d'environ huit cents pieds, depuis la limite nord entre Montréal et Mont-Royal, vers le sud-ouest, jusqu'à l'avenue Powell susmentionnée;
- 4° le nom de rue Mayrand au prolongement vers le nord de la voie publique du même nom formé des lots nos 93-191 et 93-192 dudit cadastre, et qui

- s'étend, sur une distance d'environ cinq cent cinquante pieds, jusqu'à la rue Hocquart susmentionnée;
- 5° le nom de rue Garnier au prolongement vers le nord de la voie publique du même nom formé du lot no 93-190 dudit cadastre, et qui s'étend, sur une distance de cent pieds, jusqu'à l'avenue Powell susmentionnée;
- 6° le nom de rue Saint-Anselme à la présente avenue Saint-Anselme, qui s'étend depuis la rue de la Savane jusqu'à la rue Arnoldi;
- 7° le nom de rue Ferrier au prolongement vers le nord-est de la voie publique du même nom formé des lots 98-450 et 98-451 ainsi que d'une partie des lots nos 97, 98-452, 98-536 et 98-537 dudit cadastre, et qui s'étend, sur une distance de quatre cents pieds, jusqu'à la présente avenue Saint-Anselme;
- 8° le nom de rue Paré au prolongement vers le nord-est de la voie publique du même nom formé des lots nos 98-483 et 98-484 ainsi que d'une partie des lots nos 97, 98-485, 98-536 et 98-537 dudit cadastre, et qui s'étend, sur une distance d'environ quatre cent vingt-cinq pieds, jusqu'à la présente avenue Saint-Anselme;
- 9° le nom d'avenue Kindersley au prolongement vers l'ouest de la voie publique du même nom de la ville de Mont-Royal qui est formé des lots nos 93-184, 94-139-1, 98-384, 98-385 et 98-386, d'une partie des lots nos 93-188, 98-422, 98-423, 99F, 99G et 100 dudit cadastre ainsi que du lot no 583-3 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, et qui s'étend, sur une distance d'environ trois mille quatre cents pieds, depuis la présente avenue Saint-Anselme, vers l'est et le nord, jusqu'à la limite ouest entre Montréal et Mont-Royal;
- 10° le nom de rue Buchan à la voie privée formée des lots nos 93-185, 94-139-2, 98-368 et 98-369 ainsi que d'une partie des lots nos 98-370, 98-422, 98-423, 99F, 99G et 100 du cadastre du village de la Côte-des-Neiges, et qui s'étend, sur une distance d'environ deux mille huit cent cinquante pieds, depuis la présente avenue Saint-Anselme, vers l'est et le nord, jusqu'à l'Ostell Crescent, ci-après mentionné;
- 11° le nom d'Ostell Crescent à la voie privée formée du lot no 93-187 et d'une partie du lot no 93-188 dudit cadastre, et qui s'étend, sur une distance d'environ mille quatre cent cinquante pieds, depuis l'avenue Kindersley susdite, dans une direction générale sud-est, jusqu'à la rue Buchan susmentionnée;
- 12° le nom de rue Ostell à la voie privée formée du lot no 93-186 dudit cadastre qui s'étend, sur une distance d'environ trois cents pieds, entre deux parties de l'Ostell Crescent susdit;
- 13° le nom de rue de La Jonquière à la voie privée formée d'une partie des lots nos 99F, 99G et 100 dudit cadastre, qui s'étend, sur une distance

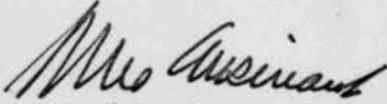
- 5 -

d'environ mille huit cent cinquante pieds, depuis la rue de la Savane, dans une direction générale est, jusqu'à la rue Buchan susmentionnée.

Comme il s'agit de voies qui, pour la plupart, ne sont pas propriété de la Ville, c'est au Conseil qu'il appartient d'approuver leur dénomination, en vertu du paragraphe 156 de l'article 300 de la Charte.

Le tout respectueusement soumis.

Le directeur du Service d'Urbanisme,


Aimé Cousineau, i.c.

JB:cjr



EXTRAIT du procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal
de Montréal, tenue le 18 juillet 1951.

L'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération un rapport du Comité exécutif relativement au changement d'appellation de l'avenue Saint-Anselme et à la dénomination de huit nouvelles voies et de quatre prolongements de voies existantes situés dans le quartier Mont-Royal, le rapport suivant est soumis et lu:

"LE COMITE EXECUTIF

a l'honneur de recommander, conformément au rapport ci-joint du directeur du service d'urbanisme, de donner

- a) le nom de rue Bougainville à la voie publique formée des lots nos 93-16 et 96-335 ainsi que d'une partie du lot no 96-222 du cadastre du Village de la Côte-des-Neiges, et qui s'étend, sur une distance d'un peu plus de huit cents pieds, depuis le boulevard Décarie, vers le nord, jusqu'à la limite entre la Cité de Montréal et la ville de Mont-Royal;
- b) le nom d'avenue Powell au prolongement vers l'ouest de la voie publique du même nom de la ville de Mont-Royal qui est formé du lot no 93-189 dudit cadastre et qui s'étend, sur une distance d'un peu plus de onze cents pieds, depuis la limite nord jusqu'à la limite ouest entre Montréal et Mont-Royal;
- c) le nom de rue Hocquart à la voie privée formée du lot no 93-193 dudit cadastre et qui s'étend, sur une distance d'environ huit cent pieds, depuis la limite nord entre Montréal et Mont-Royal, vers le sud-ouest, jusqu'à l'avenue Powell susmentionnée;
- d) le nom de rue Mayrand au prolongement vers le nord de la voie publique du même nom formé des lots nos 93-191 et 93-192 dudit cadastre, et qui s'étend, sur une distance d'environ cinq cent cinquante pieds, jusqu'à la rue Hocquart susmentionnée;
- e) le nom de rue Gagnier au prolongement vers le nord de la voie publique du même nom formé du lot no 93-190 dudit cadastre, et qui s'étend, sur une distance de cent pieds, jusqu'à l'avenue Powell susmentionnée;
- f) le nom de rue Saint-Anselme à la présente avenue Saint-Anselme, qui s'étend depuis la rue de la Savane jusqu'à la rue Arnoldi;
- g) le nom de rue Ferrier au prolongement vers le nord-est de la voie publique du même nom formé des lots 98-450 et 98-451 ainsi que d'une partie des lots nos 97, 98-452, 98-536 et 98-537 dudit cadastre, et qui s'étend, sur une distance de quatre cents pieds, jusqu'à la présente avenue Saint-Anselme;
- h) le nom de rue Paré au prolongement vers le nord-est de la voie publique du même nom formé des lots nos 98-483 et 98-484 ainsi que d'une partie des lots nos 97, 98-485, 98-536 et 98-537 dudit cadastre, et qui s'étend, sur une distance d'environ quatre cent vingt-cinq pieds, jusqu'à la présente avenue Saint-Anselme;

i) le nom d'avenue Kindersley au prolongement vers l'ouest de la voie publique du même nom de la ville de Mont-Royal qui est formé des lots nos 93-184, 94-139-1, 98-384, 98-385 et 98-386, d'une partie des lots nos 93-188, 98-422, 98-423, 99F, 99G et 100 dudit cadastre ainsi que du lot no 583-3 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, et qui s'étend, sur une distance d'environ trois mille quatre cents pieds, depuis la présente avenue Saint-Anselme, vers l'est et le nord, jusqu'à la limite ouest entre Montréal et Mont-Royal;

j) le nom de rue Buchan à la voie privée formée des lots nos 93-185, 94-139-2, 98-368 et 98-369 ainsi que d'une partie des lots nos 98-370, 98-422, 98-423, 99F, 99G et 100 du cadastre du Village de la Côte-des-Neiges, et qui s'étend, sur une distance d'environ deux mille huit cent cinquante pieds, depuis la présente avenue Saint-Anselme, vers l'est et le nord, jusqu'à l'Ostell Crescent, ci-après mentionné;

k) le nom d'Ostell Crescent à la voie privée formée du lot no 93-187 et d'une partie du lot no 93-188 dudit cadastre, et qui s'étend, sur une distance d'environ mille quatre cent cinquante pieds, depuis l'avenue Kindersley susdite, dans une direction générale sud-est, jusqu'à la rue Buchan susmentionnée;

l) le nom de rue Ostell à la voie privée formée du lot no 93-186 dudit cadastre qui s'étend, sur une distance d'environ trois cents pieds, entre deux parties de l'Ostell Crescent susdit;

m) le nom de rue de la Jonquière à la voie privée formée d'une partie des lots 99F, 99G et 100 dudit cadastre, qui s'étend, sur une distance d'environ mille huit cent cinquante pieds, depuis la rue de la Savane, dans une direction générale est, jusqu'à la rue Buchan susmentionnée.

RESPECTUEUSEMENT SOUMIS,

LE COMITE EXECUTIF,

(Signé) Gordon MacL. Pitts,
Président intérimaire,

do J.-A. Mongeau,
Greffier de la Cité.

Montréal, le 11 juillet 1951."

Sur la proposition du conseiller Rochon,
Appuyée par les conseillers Fisher, McKenna,
Vautelet et Horan, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

(Certifié)

Greffier de la Cité.

/GD

ORIGINE DES DENOMINATIONS
DE NOUVELLES VOIES DU
QUARTIER MONT-ROYAL

(Résolution du Conseil municipal du 18 juillet 1951)

- Rue Bougainville - En l'honneur de Louis-Antoine de Bougainville (1729-1811), célèbre navigateur qui prit part à la guerre de Sept-Ans et à la guerre de l'Indépendance américaine.
- Rue Buchan - En l'honneur de John Buchan, premier baron Tweedsmuir (1875-1940), célèbre écrivain et gouverneur général du Canada.
- Rue Hocquart - En l'honneur de Gilles Hocquart (1694-1783), l'un des meilleurs intendants de la Nouvelle-France, qu'il administra pendant vingt ans.
- Avenue Kindersley - En l'honneur de Sir Robert Molesworthy Kindersley, financier anglais qui a participé au développement de la ville de Mont-Royal.
- Rue de La Jonquière - En l'honneur de Pierre-Jacques de Taffanel, marquis de La Jonquière (1685-1752), gouverneur de la Nouvelle-France.
- Rue Ostell - En l'honneur de John Ostell (1813-1892), arpenteur, ingénieur et architecte montréalais.
- Avenue Powell - Origine inconnue.

ORIGINE DES DENOMINATIONS
DE NOUVELLES VOIES DU
QUARTIER MONT-ROYAL

(Résolution du Conseil municipal du 18 juillet 1951)

- Rue Bougainville - En l'honneur de Louis-Antoine de Bougainville (1729-1811), célèbre navigateur qui prit part à la guerre de Sept-Ans et à la guerre de l'Indépendance américaine.
- Rue Buchan - En l'honneur de John Buchan, premier baron Tweedsmuir (1875-1940), célèbre écrivain et gouverneur général du Canada.
- Rue Hocquart - En l'honneur de Gilles Hocquart (1694-1783), l'un des meilleurs intendants de la Nouvelle-France, qu'il administra pendant vingt ans.
- Avenue Kindersley - En l'honneur de Sir Robert Molesworthy Kindersley, financier anglais qui a participé au développement de la ville de Mont-Royal.
- Rue de La Jonquière - En l'honneur de Pierre-Jacques de Taffanel, marquis de La Jonquière (1685-1752), gouverneur de la Nouvelle-France.
- Rue Ostell - En l'honneur de John Ostell (1813-1892), arpenteur, ingénieur et architecte montréalais.
- Avenue Powell - Origine inconnue.

8.376

VILLE DE MONTREAL



CITY OF MONTREAL

CANADA

SERVICE D'URBANISME
CABINET DU DIRECTEUR
CITY PLANNING DEPARTMENT
OFFICE OF THE DIRECTOR

HÔTEL DE VILLE. 23 février 1956.
CITY HALL.

Monsieur Charles-É. Campeau, ing.p.,
Directeur du Service d'Urbanisme,
Ville de Montréal.

Campeau ing. p.

Dénomination de trois voies dans le
quartier Mont-Royal

Monsieur le Directeur,

Nous avons soumis au Comité de la Toponymie un dossier relatif à la dénomination de trois voies dans le secteur borné par l'avenue Mountain Sights et les rues de la Savane et de Namur, dans le quartier Mont-Royal.

Le 15 décembre 1955 un jugement fut rendu par l'Honorable Juge A. I. Smith de la Cour Supérieure effaçant des lignes homologuées pour diverses rues et pour un parc public dans le territoire dont il s'agit.

Par ailleurs, le 21 juillet 1955, l'avocat adjoint de la Cité nous informait que les procédures nécessaires pour la prise de possession préalable de tous les immeubles requis pour l'ouverture des rues Paré et Buchan, entre l'avenue Mountain Sights et la rue de Namur étaient complétées.

Cette modification au plan général de la Ville entraîne l'effacement de la rue de la Jonquière et d'une partie de l'avenue Kindersley, prolonge la rue Paré, modifie le tracé de la rue Buchan, et ouvre une nouvelle voie qui s'étend de la rue de Namur, dans l'axe de l'avenue Victoria, jusqu'à la rue de la Savane.

Le Comité de la Toponymie a résolu de donner le nom d'avenue Victoria à cette nouvelle voie, de conserver le même nom à la rue Buchan dans son nouveau tracé, et de donner le nom de rue Paré au prolongement de celle-ci.

La Commission d'Urbanisme a ratifié ces décisions de son Comité.

- 2 -

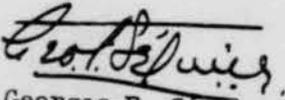
En conséquence, je vous prie de demander au Comité exécutif de donner les noms de:

1. avenue Victoria à la voie qui s'étend vers le nord à partir de la rue de Namur dans l'axe de l'avenue Victoria jusqu'à la rue de la Savane;
2. rue Paré à la voie qui s'étend vers l'est à partir de l'avenue Mountain Sights dans l'axe de la rue Paré jusqu'à l'avenue Victoria;
3. rue Buchan à la voie qui s'étend vers l'est à partir de l'avenue Mountain Sights entre les rues de Namur et Paré jusqu'à l'avenue Victoria dans le quartier Mont-Royal.

Comme il s'agit de voies qui sont la propriété de la Ville, c'est au Comité exécutif qu'il appartient d'approuver ces dénominations en vertu du paragraphe (f) de l'article 21L de la Charte.

Votre tout dévoué,

Le secrétaire général,


Georges-F. Séguin

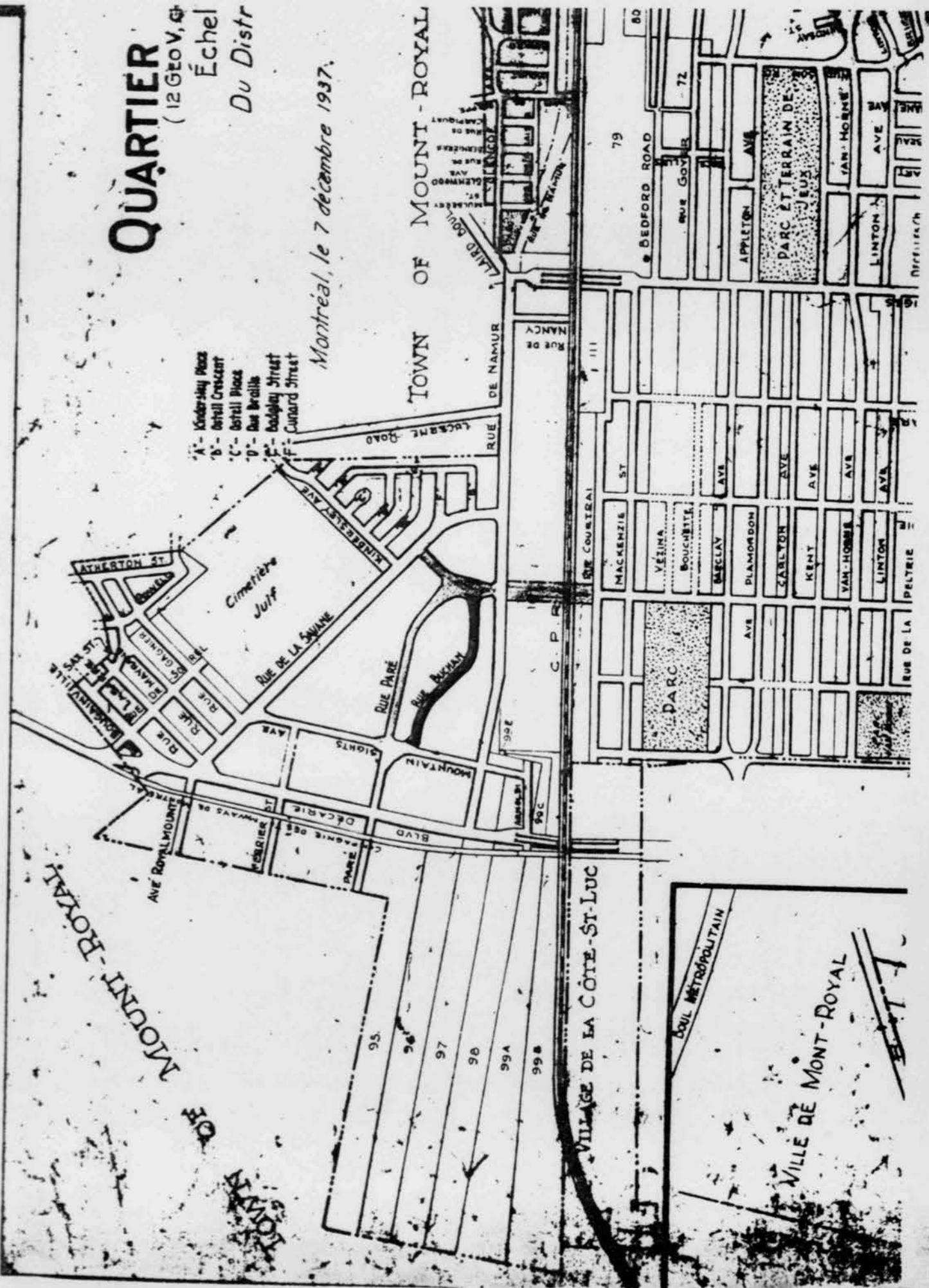
GFS:cjr

QUARTIER

(12 GEO V, 4)
Échel
Du Distr

Montréal, le 7 décembre 1937.

- A - Kingsway Place
- B - Bethel Crescent
- C - Bethel Place
- D - Rue Braille
- E - Badgley Street
- F - Cunard Street



112780-3
Rue PARE



EXTRAIT du procès-verbal d'une séance du COMITÉ EXÉCUTIF de la Cité de
Montréal, tenue le 8 mars 1956.

Sur recommandation du directeur du service d'urbanisme, il est

RESOLU: de donner

- 1.- le nom d'avenue Victoria à la voie qui s'étend vers le nord à partir de la rue de Namur dans l'axe de l'avenue Victoria jusqu'à la rue de la Savane;
- 2.- le nom de rue Paré à la voie qui s'étend vers l'est à partir de l'avenue Mountain Sights dans l'axe de la rue Paré jusqu'à l'avenue Victoria;
- 3.- le nom de rue Buchan à la voie qui s'étend vers l'est à partir de l'avenue Mountain Sights, entre les rues de Namur et Paré, jusqu'à l'avenue Victoria.

(Certifié)

C. Longpré

Greffier de la Cité.

/js